



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 544



INTER-MÉD : Espaces, Temps, Cultures

de l'Université de Perpignan
Via Domitia - UPVD

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Jean-Yves Monchambert

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Yves MONCHAMBERT, Université Paris-Sorbonne

Experts :

M. Yann CALBERAC, Université de Reims Champagne-Ardennes

Mme Pascale DEUMIER, Université Jean Moulin Lyon-III

Mme Dominique MACAIRE, Université de Lorraine

M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Michel PETIT



Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *INTER-MÉD : Espaces, Temps, Cultures* (ED 544) a été créée en 2011 dans le cadre d'une recomposition du paysage de la recherche à l'Université de Perpignan *Via Domitia* (UPVD). Cette création a permis une relocalisation des doctorants à Perpignan après un éclatement, imposé par le ministère entre 2006 et 2009, de l'ED perpignanaise n°213 sur des ED montpelliéraines. Cette période, vécue comme un traumatisme et pénalisante pour les doctorants, avait alors contraint l'UPVD à prendre à bras le corps la question de la formation et de l'encadrement des doctorants et à se doter des outils indispensables à la mise en œuvre d'une politique de la recherche intégrant les doctorants. Un projet de création d'une ED autonome regroupant les sciences humaines et sociales (SHS) et les sciences juridiques et économiques a alors été déposé et validé. C'est donc sur la période du premier contrat d'existence de cette ED 544 que porte l'expertise menée cette année.

L'ED 544 est l'une des deux écoles doctorales propres de l'UPVD, à côté de l'ED 305 *Energie et Environnement* avec laquelle elle partage des thématiques communes. Cette ED pluridisciplinaire en SHS réunit à la fois les sciences humaines, les humanités et les sciences de la société. Y participent dix unités de recherche (deux unités mixtes de recherche ou UMR et huit équipes d'accueil ou EA) selon six axes de recherche définis au niveau de l'établissement (Trajectoires spatio-temporelles des paysages méditerranéens ; Hommes et cultures : préhistoire, archéologie et patrimoine ; Régimes de représentation : généalogie, aspects politiques, identitaires et esthétiques ; Droit économique et du développement durable ; Efficience et performance en économie et management ; Droit comparé, droit musulman et francophonie). Après plusieurs années de fonctionnement, le paysage de la recherche est actuellement en cours de restructuration, avec le rassemblement de la plupart des équipes de Lettres et Sciences Humaines (LSH) en une structure unique ; de ce fait, l'ED 544 devrait s'appuyer lors du prochain contrat sur deux unités de recherche, le CRESEM (Centre de Recherches Sociétés et Environnements en Méditerranées), nouvelle unité en cours de création qui regroupe la plupart des équipes actuelles, et le CDED (Centre de Droit Economique et du Développement).

Après avoir été partie prenante avec l'ED 305 du collège doctoral UPVD, l'ED 544 a intégré au 1^{er} janvier 2013 le collège doctoral du Languedoc-Roussillon dont elle est membre fondateur et qui réunit et coordonne l'ensemble des douze écoles doctorales du PRES Sud de France qui laisse sa place à la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon.

L'ED 544 compte 266 doctorants inscrits pour 65 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Son budget est de l'ordre de 40 à 45 000 €. Son fonctionnement est assuré par deux personnes. Elle dispose d'un bureau spécifique au sein de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV), d'un secrétariat, d'une salle équipée d'ordinateurs réservée aux doctorants et, à la demande, de trois salles de conférences adaptées aux soutenances de thèses et équipées pour la visio-conférence.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

La gouvernance repose principalement sur le directeur. Il est assisté d'un directeur-adjoint et d'un conseil dont font partie, à défaut de participation active, quatre personnalités issues du monde industriel et socio-économique et une personnalité étrangère. Les prérogatives de ce conseil sont plus limitées que celles conférées par les textes, un certain nombre de décisions qui lui reviennent étant prises directement par le directeur. Cette forte personnalisation de la gouvernance, utile dans un premier temps pour mettre en place les modalités de fonctionnement de l'ED et pour apurer un lourd passif, va désormais pouvoir laisser la place à une plus grande collégialité dans laquelle le conseil pourra jouer pleinement son rôle d'instance décisionnelle. Un tel mode de fonctionnement permettra de soulager la tâche du directeur.

Le directeur peut s'appuyer sur deux gestionnaires, une gestionnaire administrative pour les doctorants et les affaires générales de l'ED, et une gestionnaire financière, mutualisée avec l'ED 305. L'engagement et la disponibilité de



ces personnes sont fort appréciés par les doctorants. Son budget, confortable, est assuré par le reversement de 80 % des droits d'inscription des doctorants et permet de satisfaire toutes les demandes de mobilité.

La communication au sein de l'ED utilise des supports variés (listes de diffusion, brochures, page Web) ; elle est encore à parfaire, notamment en direction des doctorants. La mise en place d'un site Web spécifique à l'ED, pour l'instant limité, lui donnera une meilleure lisibilité et lui permettra de coller au plus près à la vie de la structure.

Au cours de ce contrat, un travail considérable a été accompli avec la mise en place d'un certain nombre de procédures qui ont permis de formaliser, de structurer et de clarifier le fonctionnement de l'ED, parfois de concert avec l'ED 305. C'est le cas par exemple de l'organisation des aides à la mobilité, du recrutement des contrats doctoraux ou encore de l'inscription aux modules de formation.

Dans la mesure où il s'agit de la seule ED en SHS de l'UPVD, le périmètre thématique de l'ED 544 est très large, comme en témoigne son sous-titre « Espaces, Temps, Cultures », et couvre des champs disciplinaires aussi variés que la géographie, le droit, l'histoire, les langues, la littérature, la sociologie, l'archéologie, l'économie, la science politique, etc. Cette pluridisciplinarité se retrouve au sein des dix unités de recherche (UR) qui lui sont adossées. La structuration autour de plusieurs axes thématiques (trois dans le prochain contrat) donne de la cohérence à un ensemble qui pourrait sembler disparate. Le choix des sujets de thèse va en partie dans ce sens : les appels à candidature pour le recrutement des doctorants contractuels se font sur des sujets prédéterminés établis dans les UR dans les axes thématiques de l'ED. En revanche, les autres sujets sont laissés à la liberté des directeurs de thèse, au détriment, parfaitement identifié, de la cohérence scientifique interne. Le regroupement de plusieurs UR en une structure fédérative (FED 4164 : Institut des Méditerranées [IDM]) a créé une synergie bénéfique à l'ED qui devrait se renforcer au cours du prochain contrat avec l'articulation de l'école autour de deux UR renforcées (le CRESEM, issu de l'IDM, et le CDED). Cette recomposition induira des évolutions, qui devraient être mieux identifiées et anticipées, dans le fonctionnement de l'ED, notamment en termes de représentation au Conseil de l'ED ou de sélection des contrats doctoraux ; elle devrait être aussi l'occasion d'une meilleure concertation pour le choix des sujets de thèse.

La coopération est réelle entre l'ED 544 et les UR qui lui sont rattachées : celles-ci coorganisent et cofinancent des manifestations scientifiques (Journée de la recherche, Congrès pluridisciplinaire annuel des Doctorants, colloques, etc.), elles participent activement à la formation des doctorants : participation à des soutenances blanches, participation systématique de doctorants aux séminaires, aux colloques et journées d'études des UR, interventions dans les modules de formation.

D'abord partie prenante du collège doctoral UPVD jusqu'à la création du collège doctoral Languedoc-Roussillon, l'ED 544 est désormais membre de ce dernier. Si la collaboration dans le premier cadre a été particulièrement fructueuse avec notamment la rédaction de textes communs régissant le parcours doctoral, la mutualisation de modules de formation et l'organisation de manifestations scientifiques, l'intégration dans le nouveau collège doctoral devrait largement profiter à cette ED en termes de mutualisation des formations, de gestion administrative et de rayonnement international, mais ces bénéfices attendus ne sont pas encore clairement visibles pour tous. Quand les doctorants en ont connaissance, ce collège doctoral reste une entité lointaine dont ils connaissent mal les attributions. Les modalités d'inscription aux formations leur semblent lourdes et peu incitatives.

L'ouverture internationale est un point fort de l'ED 544, avec notamment un nombre de thèses en cotutelle qui s'est fortement accru au cours de ce contrat (une sur cinq désormais). Tirant parti de sa position transfrontalière, elle est naturellement tournée vers l'Espagne, comme en témoignent les relations privilégiées qu'elle entretient avec plusieurs écoles doctorales catalanes (Barcelone, Gérone, Lerida, Palma) dans le cadre du réseau Vives d'Universités/Xarxa Vives d'Universitats, le nombre important de cotutelles avec des universités espagnoles ou encore la présence d'un universitaire espagnol en qualité de personnalité extérieure dans le conseil de l'ED ; elle a poursuivi, dans la suite d'une longue tradition de l'UPVD, son ouverture vers les pays de la Méditerranée et de la francophonie tout en mettant un terme, et ces efforts méritent d'être soulignés, aux anciennes dérives constatées dans le domaine du droit comparé et droit musulman et mentionnées dans le rapport de l'AERES de juin 2010 sur l'EA 1942. Outre ces deux directions privilégiées, l'ED 544 s'est aussi davantage ouverte sur d'autres pays, grâce notamment à la montée en puissance du Doctorat *Interzones* dans le cadre du programme Erasmus Mundus ou encore grâce au programme *Averroès*. En comparaison, l'ouverture nationale paraît plus limitée (expertises externes dans les comités de suivi, relations avec des ED des universités de Toulouse et Pierre et Marie Curie) et mériterait d'être développée.

Encadrement et formation

Un effort considérable a été entrepris pendant ce contrat pour la politique d'encadrement et de formation : il porte déjà ses fruits et donne des résultats satisfaisants. C'est ainsi qu'une politique très volontariste de réduction de la durée des thèses a été mise en place : la durée moyenne est passée désormais à environ 5 ans et devrait encore



s'améliorer, une fois résorbé le lourd héritage du passé. Elle explique en grande part le taux élevé d'abandon de ces dernières années (jusqu'à 20 %).

Une telle amélioration a été rendue possible par un encadrement plus étroit des doctorants qui bénéficient désormais d'un suivi de thèse efficient dès le début de leur doctorat (rendez-vous individualisés, accompagnement de l'inscription par la DRV, signature de la charte des thèses, *Guide du doctorant/Guide pour la soutenance*, rentrée solennelle, semaine d'intégration), puis tout au long de leur parcours à travers des comités de suivi de thèse, chaque année dès la fin de la première année (où un rapport de synthèse conditionne l'inscription en 2^{ème} année) et des soutenances blanches. Si l'exigence d'une durée de trois ans est ferme pour les doctorants bénéficiant d'un financement spécifique, elle est assouplie pour les autres avec une tolérance de deux années supplémentaires. Ce système permet de prévenir les problèmes et d'alerter à temps les doctorants et leurs directeurs de thèse.

Le nombre de thèses encadrées par HDR a aussi été réduit progressivement par la fixation de quotas (d'abord 10, puis 8 ; il sera de 6 dans le prochain contrat) pour s'établir à une moyenne de 4,6. Hormis quelques rares cas particuliers, là aussi en voie de résorption, l'encadrement maximum effectif est désormais inférieur à 8 doctorants par HDR. Du fait de cette politique, le nombre de doctorants a été réduit en quelques années de plus de la moitié : avec 266 doctorants actuellement pour 65 HDR, l'ED 544 a clairement fait le choix de privilégier la qualité et non la quantité. Il y a lieu ici de souligner le remarquable travail accompli ces dernières années à cet égard.

Le taux de financement spécifique des thèses pourrait paraître élevé pour une ED de SHS avec environ 25 %. Dans la réalité, la majorité de ces financements consiste en des bourses de gouvernements étrangers. L'ED ne bénéficie au mieux que de trois contrats doctoraux par an, ce qui est notablement insuffisant au regard des effectifs et nuit à son attractivité. Elle n'a curieusement pas bénéficié, lors de sa création, d'une véritable prise en compte de ses besoins minimaux. Néanmoins, signe de dynamisme, l'ED recherche et trouve d'autres sources de financements, par exemple des bourses de programmes européens (Erasmus Mundus *Interzones*, *Averroès*) et, plus difficilement, quelques conventions industrielles de formation par la recherche (deux CIFRE en 2013).

L'ED a aussi fait des efforts notables dans le domaine de la formation, avec des initiatives originales comme une semaine d'intégration pour les doctorants de 1^{ère} année, coorganisée avec l'ED 305, ou des Doctoriales transfrontalières associant les écoles doctorales des universités de la Catalogne espagnole. L'offre de formation s'est structurée. Le doctorant ne peut soutenir sa thèse que s'il a validé 100 heures de formations transversales dont la moitié au moins organisées par l'ED. Des aménagements sont proposés aux salariés et il est possible de valider des formations extérieures.

Les modules proposés sont variés : outre la semaine d'intégration et des formations scientifiques (séminaires par exemple), l'ED propose des modules d'anglais, des formations aux outils de la thèse et des modules professionnalisants auxquels s'ajoutent les Doctoriales transfrontalières et d'autres manifestations coorganisées avec l'ED 305 (Village des Sciences, Congrès pluridisciplinaire des doctorants, Rendez-vous Étudiants-Professionnels). Si l'ED ne participe plus au Nouveau Chapitre de la Thèse, elle a mis en place, au cas par cas, un suivi plus individualisé sous la forme d'un bilan de compétences effectué par une formatrice professionnelle de DRH.

Les formations organisées par l'ED sont évaluées par les doctorants sous la forme de grilles d'évaluation. Si l'offre de formation leur paraît satisfaisante, un effort devrait être mené pour qu'ils perçoivent mieux les possibilités que leur offre le collège doctoral Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, peut-être une partie de l'excédent budgétaire pourrait-elle être utilisée pour augmenter l'offre de formation, par exemple, comme le souhaitent les doctorants, en langues vivantes où l'on pourrait ajouter des groupes de compétences et des niveaux (appuyés sur le Cadre Européen commun de référence pour les langues [CECR]).

Suivi et Insertion

Si le suivi de l'insertion des docteurs donne des résultats assez probants (80 % de docteurs insérés à trois ans), la prise en compte de son analyse mérite d'être développée.

Pour résoudre le problème, difficile et récurrent dans les ED en SHS, du suivi de l'insertion des docteurs, l'ED 544 a mis en place avec la DRV des enquêtes et des questionnaires dont le taux de réponse (80 %) est remarquable. Plusieurs pistes sont évoquées, à juste titre, pour améliorer ce suivi, dont l'appui sur l'association « Contact » qui regroupe les docteurs de l'académie de Montpellier. Un annuaire des anciens docteurs de l'ED, en cours de constitution, devrait y contribuer aussi.

L'insertion se fait surtout dans le public mais la part du privé n'est pas négligeable (un quart à un tiers selon les années). Toutefois, le taux important de docteurs sans emploi (20 %) mérite d'être mieux pris en compte dans la politique de l'école, par ailleurs consciente de ses lacunes dans ce domaine. Certes, la situation économique difficile de la Région Languedoc-Roussillon est un frein à l'insertion des docteurs dans le privé. Il conviendrait probablement d'avoir une approche différente des compétences des docteurs, valorisant leur niveau d'étude et certaines compétences hors



champs strictement disciplinaires. Une réflexion collective, non seulement au niveau du conseil de l'ED mais aussi au niveau des UR et de l'ensemble des directeurs de thèse, devrait être menée sur cette question de façon à adapter le fonctionnement de l'ED et déterminer les points sur lesquels il est possible d'agir (choix des sujets de thèse, formations, compétences, etc.).

- Appréciation globale :

L'école doctorale 544 *INTER-MÉD : Espaces, Temps, Cultures* a accompli au cours du contrat qui s'achève des efforts remarquables pour se structurer et se doter des outils de pilotage indispensables à un bon fonctionnement. La politique volontariste de réduction de la durée des thèses et de limitation du nombre de doctorants par encadrant a permis d'améliorer notablement la qualité du suivi et de l'encadrement des doctorants. La mise en place d'une obligation de formation et d'une offre de formation structurée témoigne d'une prise de conscience très nette de la question de l'insertion des docteurs. Cette ED manifeste un dynamisme qu'il convient de louer et d'encourager : la poursuite des actions entreprises devrait contribuer à lui donner ses lettres de noblesse.

Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place une plus grande collégialité dans la prise de décision.

Le vrai problème de l'ED est celui de l'insertion professionnelle de ses docteurs : il faudrait donc veiller à une meilleure adéquation de l'offre de formation aux débouchés potentiels des doctorants. Il est à souhaiter aussi que l'ED bénéficie d'un nombre plus élevé de contrats doctoraux.

- Points forts :

- La grande qualité du suivi et de l'encadrement des doctorants.
- Le remarquable développement à l'international.
- Les outils de pilotage mis en place.

- Points faibles :

- L'analyse du suivi de l'insertion des docteurs insuffisamment prise en compte dans l'offre de formation.
- Le trop petit nombre de contrats doctoraux.
- La gouvernance trop personnalisée.
- L'ouverture peu visible au niveau national.

Recommandations pour l'établissement

Après les importants efforts de structuration effectués au cours du contrat qui se termine, il est désormais nécessaire de consolider les points forts qui font de l'école doctorale *INTER-MÉD* un belle vitrine pour l'Université de Perpignan *Via Domitia*, en particulier l'ouverture à l'international. Ce rayonnement manifeste gagnerait à être renforcé par une ouverture plus marquée au niveau national. De ce point de vue, l'attribution d'un plus grand nombre de contrats doctoraux serait la véritable reconnaissance par l'Université de l'importance qu'elle attache à son école doctorale en SHS.

Maintenant que le cadre de l'ED a été bien défini et que de nombreux outils de pilotage ont été mis en place, la gouvernance devrait pouvoir être plus collégiale. Il conviendrait de veiller à ce que la recombinaison de la recherche autour de deux grosses équipes se fasse dans l'harmonie, notamment en termes de représentation dans le conseil. L'ED devrait en tirer profit.

Par ailleurs, et compte tenu de la situation économique difficile de la région, qui rend plus délicate l'insertion des docteurs dans le privé, l'ED pourrait réfléchir aux moyens de mieux valoriser les compétences acquises par ses docteurs au cours de leur thèse.



Observations de l'établissement

la Présidence

Réf : 13-14/FL/XP/SC/ 078

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
president@univ-perp.fr

✉ 52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 23 juin 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia

à
Monsieur le Président du comité AERES
aux Membres du comité d'évaluation

Objet : réponse au rapport AERES relatif à l'Ecole Doctorale "INTER-MED Espaces, Temps, Cultures" (ED 544) de l'Université de Perpignan Via Domitia

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

En complément de la réponse rédigée par l'Ecole Doctorale relative au rapport de son évaluation transmis par l'AERES, la Présidence de l'Université de Perpignan Via Domitia a souhaité apporter divers éléments complémentaires.

Dans un premier temps, la présidence souhaite s'associer aux principales conclusions formulées par le Comité. En effet, cette Ecole Doctorale bien que très récente, puisque créée en 2011, a effectué un travail considérable de structuration et d'harmonisation avec l'ED 305 au niveau des procédures et documents ainsi que des efforts considérables en termes de politique d'encadrement et de formation. Ainsi, force est de constater que la mise en place d'une Ecole Doctorale de site a permis de réformer largement ces pratiques de manière beaucoup plus efficace que ne le permettait la structure régionale de rattachement précédente.

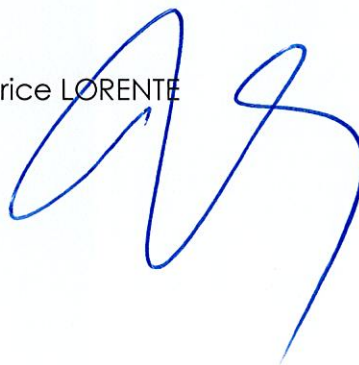
A la lecture du document, le comité semble avoir largement apprécié le travail de proximité assuré au jour le jour par l'Ecole Doctorale ainsi que le travail d'animation à même de créer et maintenir une réelle communauté doctorale pluridisciplinaire inter-ED, signe fort du sens propre du terme "Ecole" de l'ED.

Ces deux constats nous confortent dans notre choix de conserver les ED au sein des établissements, choix partagé par l'ensemble des universités de la région. Dans le contexte national actuel de mise en place des COMUE, la transformation des ED en structure régionale risquerait en effet certainement de les réduire à de simples structures administratives. Tous les efforts précédemment consentis par nombre d'ED seraient alors sans doute progressivement mais très certainement altérés.

Enfin, le comité a souligné à juste titre que l'ED ne dispose que de trois allocations chaque année, celles-ci correspondent en réalité aux anciennes "bourses Président". En effet, lors de sa création en 2011 pendant le contrat quadriennal en cours, cette nouvelle Ecole Doctorale n'a pas été pourvue par le Ministère de nouveaux contrats doctoraux fléchés sur l'établissement. Cette anomalie bien que signalée, n'a pas été corrigée et induit la disparité en allocations constatée entre les deux écoles doctorales de site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a long, sweeping tail that ends in a hook-like shape.



ÉCOLE DOCTORALE 544

“*INTER-MÉD : ESPACES, TEMPS, CULTURES*”

24/06/2014

Observations faisant suite au rapport d'évaluation
de l'ED n° 544 “*Inter-Méd : Espaces, Temps, Cultures*”

(Contrat 2015-2020)

Les membres de l'ED 544 et son Directeur remercient le Comité AERES pour le rapport objectif, équitable et pondéré parachevant l'expertise qui s'est déroulée en mars 2014 à l'UPVD.

Ils ont été sensibles au fait que le Comité a pris acte des efforts accomplis pour améliorer le fonctionnement et les résultats de l'ED et qu'il a su prodiguer éloges et encouragements tout en pointant les améliorations à apporter à l'ED. Cette évaluation et les recommandations qu'elle contient, nous serviront donc de feuille de route pour le prochain contrat quinquennal.

N'ayant pas de correction d'erreurs factuelles à apporter, nous passerons directement aux observations qu'appellent de notre part certains points évoqués par le rapport. Nous en avons relevé 9 dans l'ordre d'apparition dans le texte :

- 1) *La gouvernance et la question de la collégialité*
- 2) *La communication en direction des doctorants*
- 3) *La recomposition de la représentation au sein du Conseil de l'ED*
- 4) *La meilleure concertation pour le choix des sujets de thèse*
- 5) *Les relations avec le Collège doctoral et les bénéficiaires escomptés pour les doctorants*
- 6) *La sous-dotation en contrats doctoraux*
- 7) *L'amélioration de l'offre de formation*
- 8) *Le suivi et l'insertion professionnelle des docteurs*
- 9) *L'approche différente des compétences des docteurs*

1. La gouvernance et la question de la collégialité

Si le rétablissement (dans un laps de temps très court : moins de 2 ans) de l'ED dans son autonomie et ses prérogatives a pu susciter chez des observateurs extérieurs l'impression d'une « *forte personnalisation de la gouvernance* », il convient de nuancer le reproche (sans le rejeter pour autant), car toutes les décisions fondamentales (instauration de la Charte, des CST, des quotas de directions, réduction de la durée des thèses, etc.) ont été naturellement prises par le Conseil de l'ED.

Il est vrai, toutefois, que dans leur application pratique et la gestion quotidienne des multiples problèmes auxquels il convient d'apporter une solution rapide, l'actuel Directeur n'a pas systématiquement impliqué les membres du Conseil dont la convocation exige un certain délai. À présent que l'ED est en état de marche, il sera facile de suivre la recommandation du Comité et de partager avec les membres du Conseil de l'ED « *les grandeurs et servitudes* » de la fonction de direction.

2. La communication en direction des doctorants

Cette insuffisance, toute relative d'ailleurs, car souvent les doctorants ne savent pas – ou plus grave – ne se donnent pas la peine d'accéder à l'information déjà disponible, sera effectivement corrigée par le renforcement des canaux d'information existant et surtout la mise en place d'un site Web spécifique à l'ED. Ajoutons que les deux ED viennent de lancer la procédure d'optimisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) alloué aux doctorants.

3. La recomposition de la représentation au sein du Conseil de l'ED

C'est effectivement une question d'une importance capitale liée à la recomposition du paysage de la recherche au sein de l'UPVD (création du CRESEM, confédération de certaines des UR de SHS et de deux UMR associées), processus auquel l'ED est étroitement associée.

La définition et la mise en place des statuts et des principes de gouvernance de cette UR fédérative aura des répercussions sur la composition du Conseil de l'ED ; il conviendra de trouver un *modus vivendi* entre les deux entités. Nous veillerons au respect des équilibres en termes de représentativité ; redéfinirons au besoin les prérogatives et les missions du Conseil et profiterons de cette remise à plat pour renouveler le choix des personnalités extérieures qui n'ont pas brillé par leur présence et leur participation.

4. La meilleure concertation pour le choix des sujets de thèse

Cette recommandation nous paraît particulièrement judicieuse car susceptible d'améliorer grandement la qualité des thèses produites au sein de l'ED et leur adéquation aux formations proposées et aux éventuels débouchés professionnels ; en outre, cette mesure contribuera à limiter le nombre de défections ou d'échecs en cours de route.

Le Conseil de l'ED revendiquera donc un droit de regard plus strict sur les thématiques de recherche proposées par les doctorants et acceptées par les directeurs de recherche. Sa mise en œuvre demandera toutefois beaucoup de diplomatie car elle risque d'être perçue comme une intrusion du Conseil de l'ED dans le pré carré des PR/HDR, mais nous la proposerons.

5. Les relations avec le Collège doctoral et les bénéficiaires escomptés pour les doctorants

Les relations, excellentes, avec le CD du Languedoc-Roussillon se traduisent par un effort systématique de mutualisation et le partage d'initiatives originales, mais il est vrai que la distance (370 kms aller-retour) et le coût du transport sont un obstacle pour les doctorants perpignanais, qui ne peuvent ainsi bénéficier autant qu'il serait souhaitable des possibilités que leur offre le CD en matière de formation, de contacts, de débouchés, etc.

Nous augmenterons donc les sommes allouées à la prise en charge des frais de transport pour nos doctorants, mais, surtout, renforcerons au cours du prochain contrat la politique de délocalisation de certaines formations initiée à la rentrée prochaine, délocalisations qui pourront évidemment se faire aussi dans le sens UPVD →Montpellier.

6. La sous-dotation en contrats doctoraux

A traiter par l'établissement

7. L'amélioration de l'offre de formation

De gros progrès ayant été faits dans ce domaine, au dire même des experts, il s'agira plutôt, dans le cadre du prochain contrat, de répondre à des demandes ponctuelles et ciblées comme, par exemple, la formation en langues vivantes.

Il conviendra de mieux employer les ressources du Centre de langues de l'UPVD, d'indiquer aux doctorants qu'ils peuvent bénéficier de la prise en charge par l'ED des frais d'inscription. Le recrutement récent d'un MCF spécialisé dans l'enseignement de l'anglais, comme vecteur de communication de la recherche, nous permettra de répondre à toute demande de renforcement des formations existantes ; nous disposons des crédits à cet effet.

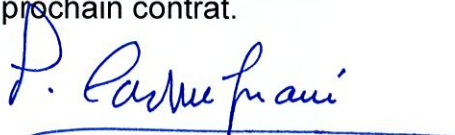
8. Le suivi et l'insertion professionnelle des docteurs

Les experts ayant porté au crédit de l'ED des « *résultats assez probants (80% de docteurs insérés à 3 ans)* », il conviendra surtout de renforcer les moyens déjà mis en œuvre (enquêtes et questionnaires), d'améliorer la fiabilité des statistiques recueillies et d'affiner leur analyse.

La mise en place des associations de docteurs ("Contact" au niveau du PRES, annuaire des "Alumni" à l'UPVD, initiative pilotée par la Fondation de l'UPVD) nous garantira un meilleur suivi de l'insertion de nos diplômés et fournira un plus large corpus de données exploitables.

9. L'approche différente des compétences des docteurs

La mise en œuvre de cette recommandation dépend étroitement de la réforme évoquée au point 4 (« Contrôle renforcé du choix des sujets de thèse par le Conseil de l'ED ») ; elle trouvera un début d'application avec l'adoption du "Livret de compétences" (objectif du CD du Languedoc-Roussillon pour le prochain contrat) et le renforcement du "Portefeuille d'Expériences et de Compétences" (PEC) que l'ED 544 a adopté entretemps. « *Valoriser le niveau d'études des doctorants et certaines compétences hors champs strictement disciplinaires* » impliquera effectivement un réflexion collective dépassant le cadre du Conseil de l'ED : nous nous engageons à la programmer dès le début du prochain contrat.



P. CARMIGNANI
Directeur de l'ED "INTER-MÉD"